



## SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 29 JUILLET 2021

### **Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil du 29 juillet 2021 de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle Émérie-Lapointe située au 288, rue Principale, le 29 juillet 2021 à 20 h 16.**

Sont présentes mesdames les conseillères :  
Nathalie Guilbert  
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :  
Richard Fournier  
Jean-Luc Dulude  
Richard Joannette  
Jean-Yves Barbeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Monsieur Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

**Mot de la mairesse** : Bonsoir et bienvenue à cette séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu du 29 juillet 2021.

Nous tenons cette séance d'ajournement du Conseil conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, ainsi que de l'arrêté ministériel qui énonce des règles concernant les rassemblements intérieurs pour les municipalités situées dans un territoire au palier vert et ordonnant des mesures pour protéger la santé de la population.

Nous tenons cette séance à huis clos, c'est-à-dire, que cette séance publique est tenue sans la présence du public et sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Les six (6) conseillers composant le Conseil municipal ainsi que moi-même participons à la séance en présentiel avec distanciation et port du masque par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu :

- Richard Fournier (présent)
- Lisette L'Espérance (présente)
- Nathalie Guilbert (présente)
- Richard Joannette (présent)
- Jean-Luc Dulude (présent)
- Jean-Yves Barbeau (présent)

Et moi-même, Lise Poissant. J'aimerais aussi souligner la présence de monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier.

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit mercredi 28 juillet 2021.

Par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera rediffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance.

Également, les citoyens pourront prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

En terminant, je tiens à rappeler la procédure d'adoption des résolutions. À titre de présidente de l'assemblée, j'appelle les points à l'ordre du jour selon l'ordre dans lequel ils figurent. J'informe les conseillers et le public, par un court résumé de l'objet de la résolution. Afin d'être recevable, un conseiller doit proposer la résolution. Nul besoin d'être secondée. Après délibération, la résolution est adoptée unanimement par les conseillers à moins qu'elle fasse l'objet d'une demande de vote ou d'une proposition d'amendement. Si tel est le cas, le Conseil de la Municipalité doit statuer sur la proposition d'amendement et par la suite sur la proposition principale.

### **3\_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE D'AJOURNEMENT**

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare cette séance ouverte.

**192-07-2021**

### **4\_ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Lisette L'espérance et résolu :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

#### **1. PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

#### **2. PRÉSENCES**

#### **3. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 29 JUILLET 2021**

#### **4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **6. DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

#### **7. AVIS DE MOTION**

7.1. Avis de motion – Règlement 1016-01 relatif aux animaux

#### **8. RÈGLEMENTS**

8.1. Adoption – Projet de règlement 1016-01 relatif aux animaux

#### **9. ADMINISTRATION**

9.1. Embauche – Directrice générale adjointe par intérim – chargée des finances

9.2. Délégation de présidence d'élection – correction des résolutions 180-07-2021 et 181-07-2021

#### **10. HYGIÈNE DU MILIEU**

10.1. Mandat EXP

**11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1. Budget – fête familiale

11.2. Réouverture de la bibliothèque municipale

**12. TRAVAUX PUBLICS**

**13. URBANISME ET INSPECTION**

13.1. Contrat de service avec un courtier immobilier – Parc d'affaires

13.2. Nomination au CCU

13.3. Dérogation mineure – lot 2 426 780

13.4. Demande d'approbation d'un PIIA – lot 6 442 769

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**15. DIVERS**

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**AVEC L'AJOUT DES POINTS SUIVANTS :**

9.3 Modification contrat de travail – Contremaître aux travaux publics

12.1 Nettoyage de la conduite sur la montée Monette

12.2 Aménagement du parc de la rivière de la Tortue –rue Principale

**ET LE REPORT DES POINTS SUIVANTS :**

7.1 Avis de motion – Règlement 1016-01 relatif aux animaux

8.1 Adoption – Projet de règlement 1016-01 relatif aux animaux

10.1 Mandat EXP

**ET LE RETRAIT DU POINT SUIVANT :**

13.3 Dérogation mineure – lot 2 426 780

Adoptée à l'unanimité

**5\_ ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucun point n'est à l'ordre de jour.

**6\_ DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

Aucun point n'est à l'ordre de jour.

**7.1\_ AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT 1016-01 RELATIF AUX ANIMAUX**

Ce point est reporté.

**8.1\_ ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1016-01 RELATIF AUX ANIMAUX**

Ce point est reporté.

**193-07-2021**

**9.1\_ EMBAUICHE – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM – CHARGÉE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT le processus de sélection effectué en vue de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent l'embauche de Manon Bégin, à titre de directrice générale adjointe par intérim, chargée des finances, à compter du 9 août, le tout selon les termes du contrat à intervenir entre les parties;

QUE madame Lise Poissant, mairesse et monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat, incluant une période de probation de quatre (4) mois;

ET QUE les deniers publics requis au paiement du salaire soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**194-07-2021**

**9.2 DÉLÉGATION DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION –  
CORRECTION DES RÉSOLUTIONS 180-07-2021 ET 181-07-2021**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 180-07-2021 afin de mandater Me Julien Merleau-Bourassa de la firme Dunton Rainville, avocats et notaires, à agir à titre du président d'élection en prévision du scrutin du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 181-07-2021 qui confirme ce choix à la Commission municipale;

CONSIDÉRANT que la firme Dunton Rainville a avisé la Municipalité qu'un nouvel avocat avait été sélectionné pour agir au nom de la Municipalité, soit Me Frédérick Quézel-Poirier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal modifient les deux résolutions en conséquence;

ET QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Commission municipale pour l'informer de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

**195-07-2021**

**9.3 MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL –  
CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que monsieur André Faille, contremaître aux travaux publics est à l'emploi de la Municipalité depuis deux ans;

CONSIDÉRANT qu'il accomplit son travail au-delà des exigences et objectifs qui lui sont demandés, et à la satisfaction de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le contrat de travail de monsieur Faille;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu :

DE modifier le contrat de travail à la satisfaction des deux parties;

QUE madame Lise Poissant, mairesse et monsieur Joël-Désiré Kra, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat modifié;

ET QUE les deniers publics requis au paiement du salaire soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

#### **10.1\_MANDAT EXP**

Ce point est reporté.

**196-07-2021**

#### **11.1\_DEMANDE DE BUDGET – FÊTE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souligne l'anniversaire de l'adoption de sa politique familiale et de sa politique MADA lors d'une fête familiale organisée en septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT qu'un budget maximal de 5 000 \$ est nécessaire pour l'organisation de cette grande fête familiale qui est prévue le 12 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que la tenue de cet événement est conditionnelle au respect des mesures sanitaires dictées par la Direction de santé publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Guilbert et résolu :

QUE les membres du Conseil municipal allouent un budget maximal de 5 000 \$ pour l'organisation de la fête familiale;

QUE madame Manon Bégin, directrice générale adjointe par intérim, chargée des finances soit autorisée à faire les paiements nécessaires à l'organisation de cette fête;

ET QUE les deniers publics soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**197-07-2021**

#### **11.2\_RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT que le Comité de relance COVID-19 de l'Association des bibliothèques publiques du Québec propose un cadre de référence afin d'appuyer la réflexion des gestionnaires pour un rétablissement sécuritaire des services;

CONSIDÉRANT qu'il revient aux bibliothèques et aux municipalités de décider des mesures qui conviennent le mieux à leur réalité;

CONSIDÉRANT le rétablissement des services réguliers dans la plupart des bibliothèques de la Montérégie;

CONSIDÉRANT la demande de réouverture de la bibliothèque Danielle-Routhier et le retour aux services réguliers de la part des bénévoles qui s'en occupent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lisette L'Espérance et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent la réouverture de la bibliothèque Danielle-Routhier, et ce, en concordance au cadre de référence de l'Association des bibliothèques publiques du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**198-07-2021**

**12.1\_NETTOYAGE DE LA CONDUITE SUR LA MONTÉE MONETTE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nettoyer la conduite d'amenée de la montée Monette afin d'améliorer la vitesse d'écoulement;

CONSIDÉRANT qu'une cheminée de nettoyage a été installée en février 2021 afin de faciliter le nettoyage de ladite conduite;

CONSIDÉRANT que les travaux sont évalués à 6 000 \$, plus les taxes si applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil mandatent Exca-Vac afin de nettoyer la conduite d'amenée sur la montée Monette au coût de 6 000 \$, plus les taxes si applicables;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**199-07-2021**

**12.2\_AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA RIVIÈRE DE LA TORTUE – RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'aménager un stationnement ainsi qu'un sentier afin de faciliter et sécuriser l'accès au parc de la rivière de la Tortue sur la rue Principale pour les citoyens de Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite également y installer du mobilier urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Lisette L'Espérance et résolu :

QUE les membres du Conseil autorisent une dépense d'un maximum de 5 000 \$ pour l'aménagement du parc de la rivière de la Tortue sur la rue Principale;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**200-07-2021**

**13.1\_CONTRAT DE SERVICE AVEC UN COURTIER IMMOBILIER – PARC D'AFFAIRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite continuer le développement de son parc d'affaires;

CONSIDÉRANT l'importance de bien cibler le potentiel de développement de ses lots commerciaux et d'optimiser la mise en valeur de son parc d'affaires, une étude de marché s'avère essentielle;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Rudolf Groupe Conseil pour une étude de marché au coût de 4 726,57 \$, plus les taxes si applicables, excluant certains déboursés et frais de déplacement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil municipal mandatent Rudolf Groupe Conseil pour effectuer une étude de marché au coût de 4 726,57 \$, plus les taxes si applicables, et excluant certains déboursés et frais de déplacement;

ET QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient pris à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

**201-07-2021**

### **13.2\_NOMINATION AU CCU**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Mathieu F. Dorris à titre de membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est unanimement résolu :

QUE les membres du Conseil municipal désignent madame Martine Lavigne à titre de membre citoyen du CCU jusqu'à la prochaine élection en 2022.

Adoptée à l'unanimité

### **13.3\_DÉROGATION MINEURE – LOT 2 426 780**

Ce point est retiré.

**202-07-2021**

### **13.4\_APPROBATION – PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE SUR LE LOT 6 442 769**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le règlement 239-2012 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement susmentionné, toutes les demandes de permis pour la construction d'une nouvelle résidence doivent faire l'objet d'une recommandation du Comité, et ce, selon les critères établis par ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis visant la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 6 442 769 (18, montée de la Petite-Côte) a été déposée auprès du fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT que le PIIA des bâtiments projets est constitué des documents et informations requis conformément au règlement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande du PIIA;

CONSIDÉRANT que le PIIA tel que déposé respecte de manière générale les critères établis par le règlement municipal sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 27 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Luc Dulude et résolu :

QUE les membres du Conseil acceptent le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment résidentiel sur les lots 6 442 769 situé au 18, montée de la Petite-Côte.

Adoptée à l'unanimité

#### **14.1\_SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

#### **15\_DIVERS**

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

#### **16\_PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**203-07-2021**

#### **17\_LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE D'AJOURNEMENT**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Joannette et résolu :

DE lever la séance d'ajournement du Conseil municipal du 29 juillet 2021 à 20 h 31.

Adoptée à l'unanimité

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Joël Désiré-Kra, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente assemblée.

(s) Lise Poissant  
Lise Poissant  
Mairesse

(s) Joël-Désiré Kra  
Joël Désiré-Kra  
Directeur général et secrétaire-trésorier